



2021-98

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

L'an deux mil vingt, le 19 novembre à dix-huit heures quarante cinq
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 12 novembre 2021

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,
Michel BEGON, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Patrice LHOSTE,
Christiane PAUZON, Valérie GAGNE, Sabine JOUVHOMME,
Gilles AUDRAS, Christian GIRARD, Anne-Marie TORE, Raymonde HABOUZIT

Excusés :

Serge ABOULIN

Laetitia PRADINES qui a donné procuration à Christian GIRARD

Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY

Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS

Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Roland SEUX

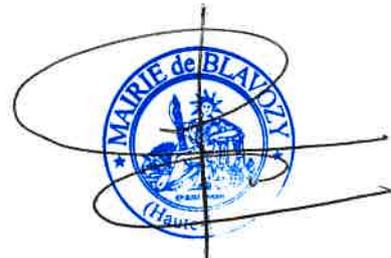
Objet : Convention de mise à disposition de terrain pour ENEDIS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 1^{er} juin 2007, fut approuvé la convention de mise à disposition de terrain au SDIS de la Haute-Loire, pour aménager un atelier d'entraînement à la conduite tout terrain, aux carrières de Blavozy. L'article 4 de ladite convention précise que la commune pourra exceptionnellement autoriser l'accès au site concerné à un autre organisme, après en avoir informé le SDIS de la Haute-Loire. ENEDIS a formulé une demande en ce sens : utilisation du terrain pour la conduite tout terrain, quelques jours par an, dans les créneaux libérés par le SDIS (ce dernier ayant été informé de la demande).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la demande d'ENEDIS ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS et à entreprendre toute démarche nécessaire à la concrétisation de ce projet.

Le Maire
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 19/11/2021
Pour extrait certifié conforme